

26 mar 2007 -15:14

Karel De Gucht au sujet de la nouvelle résolution des Nations Unies sur l'Iran

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté, le 24 mars 2007, à l'unanimité une nouvelle résolution au sujet de l'Iran. Cette nouvelle résolution 1747 est dans la continuité de l'approche et des objectifs de la résolution 1737 de décembre 2006 qui demandait à l'Iran qu'il suspende ses activités d'enrichissement et qu'il coopère avec l'AIEA.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté, le 24 mars 2007, à l'unanimité une nouvelle résolution au sujet de l'Iran. Cette nouvelle résolution 1747 est dans la continuité de l'approche et des objectifs de la résolution 1737 de décembre 2006 qui demandait à l'Iran qu'il suspende ses activités d'enrichissement et qu'il coopère avec l'AIEA.

Karel De Gucht au sujet de la nouvelle résolution des Nations Unies sur l'Iran
Bruxelles, le 25 mars 2007
Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté, le 24 mars 2007, à l'unanimité une nouvelle résolution au sujet de l'Iran. Cette nouvelle résolution 1747 est dans la continuité de l'approche et des objectifs de la résolution 1737 de décembre 2006 qui demandait à l'Iran qu'il suspende ses activités d'enrichissement et qu'il coopère avec l'AIEA. Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht a donné le commentaire suivant : « La Belgique, ensemble avec tous les autres membres du Conseil de Sécurité, s'est prononcée en faveur d'une série de nouvelles sanctions contre l'Iran. Ces sanctions élaborées sur base de la résolution 1737 sont dans sa continuité. Je constate la fermeté avec laquelle la communauté internationale réagit contre le programme nucléaire iranien. Par sa conduite unanime, le Conseil de Sécurité, agissant sous le chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a envoyé un signal politique fort. L'Iran ne peut pas y rester insensible » « En tant que président du comité des sanctions Iran du Conseil de Sécurité, il revient à la Belgique de veiller à l'observation correcte de cette résolution. Je fais appel à tous les Etats-membres des Nations Unies pour qu'ils mettent en oeuvre les résolutions concernées de façon scrupuleuse. » Les nouvelles sanctions sont proportionnelles, graduelles, et réversibles. Elles peuvent être élargies, si l'Iran continue à ne pas se conformer aux résolutions diverses, ou elles peuvent être suspendues, si l'Iran décide de coopérer avec la communauté internationale conformément aux conditions déterminées par le Conseil de Sécurité. Pour le Ministre De Gucht une solution négociée reste l'objectif ultime : « La Belgique appuie tous les efforts qui conduisent à une solution négociée et appelle l'Iran à accepter l'offre du Haut Représentant de l'UE Solana pour examiner comment les négociations peuvent reprendre de nouveau, » ainsi Ministre De Gucht.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be